

GAZETTE DES ARCHITECTES

ET

DU BATIMENT

1864. — 2^e Année
N^o 48.

ABONNEMENT ANNUEL.

Paris et départements. . . 25 fr.
Étranger. 30
Pour les abonnés de la
Revue d'architecture. . . 15

JOURNAL BI-MENSUEL PUBLIÉ LE 15 ET LE 30 DE CHAQUE MOIS

Sous la direction de M. VIOLLET-LE-DUC fils

AVEC LA COLLABORATION

DE MM. E. CORROYER ET A. DE BAUDOT, ARCHITECTES.

Bureaux : 43, rue Bonaparte.
A. MOREL ET C^e, ÉDITEURS.

ANNONCES

Prix : la ligne. 1 fr.

RÉGISSEUR DES ANNONCES.

M. E. DAUDIN.

SOMMAIRE. — Église de Braisne (Aisne) : Croix en fer forgé, M. Maurice Ouradou architecte (fig. 307 à 309). — Hôtel situé rue Roquépine, à Paris, M. Lisch architecte : Passage de porte cochère, perspective et détails (fig. 310 à 318); porte cochère dudit hôtel (fig. 319 à 322). — Encore le décret du 13 novembre. — De la construction des paratonnerres (fig. 323 à 328). — Restauration de la cathédrale de Sens. — Concours.

SERRURERIE.

ÉGLISE DE BRAISNE (AISNE). RESTAURATION, M. OURADOU ARCHITECTE.

Croix en fer forgé.

L'église Saint-Yved de Braisne (département de l'Aisne), dont la construction remonte aux premières années du XIII^e siècle, est un des plus beaux et des plus curieux monuments de second ordre que nous ait laissés le moyen âge. La restauration en a été entreprise, il y a quelques années, par les soins de la commission des monuments historiques. La croix, dont nous présentons les détails ci-contre, a été placée récemment lors de la réfection des couvertures au sommet de la croupe du chœur. Elle est non-seulement d'une heureuse composition, mais elle offre, par sa combinaison et la façon dont elle est fixée au comble, un intérêt particulier. La tige en fer forgé est de section carrée, elle porte à son extrémité inférieure un renfort sur deux faces seulement; sur les deux autres faces sont disposés des contre-forts en fer plat qui sont, comme les extrémités de la tige, cloués sur le poinçon en bois; le tout est réuni par des frettes en fer forgé. Les détails en géométral et en perspective font comprendre cette disposition qui offre toutes les garanties de solidité nécessaires à l'établissement d'une croix qui, placée dans de telles conditions, est soumise continuellement à l'action du vent. On voit (fig. 307) l'élévation du

poinçon garni de plomb ainsi que la partie décorée de la croix. La branche horizontale de cette croix est un fer carré qui, au droit de l'assemblage avec la tige, conserve la même section, grâce au renfort que porte cette tige et qui est indiqué dans la coupe (fig. 308). La tige et la branche sont peintes en brun Van Dyck; les brindilles, les rosaces, les brides et les tiges sont dorées.

HÔTEL SITUÉ RUE ROQUÉPINE, M. LISCH ARCHITECTE.

Pour compléter cette monographie, nous présentons (fig. 310) une vue perspective prise sous le passage de porte cochère, ainsi que quelques détails de menuiserie. Une des portes principales de l'hôtel est représentée (fig. 321) avec ses profils. Les assemblages en sont simples et bien compris, et surtout parfaitement en rapport avec les lignes architecturales de la porte, malgré la complication de motifs que comportait le style généralement adopté dans toute l'étude de cette habitation.

LÉGENDE DE LA PLANCHE DE DÉTAILS (voyez page 208).

Fig. 311. Chapiteaux des colonnes (perspective).

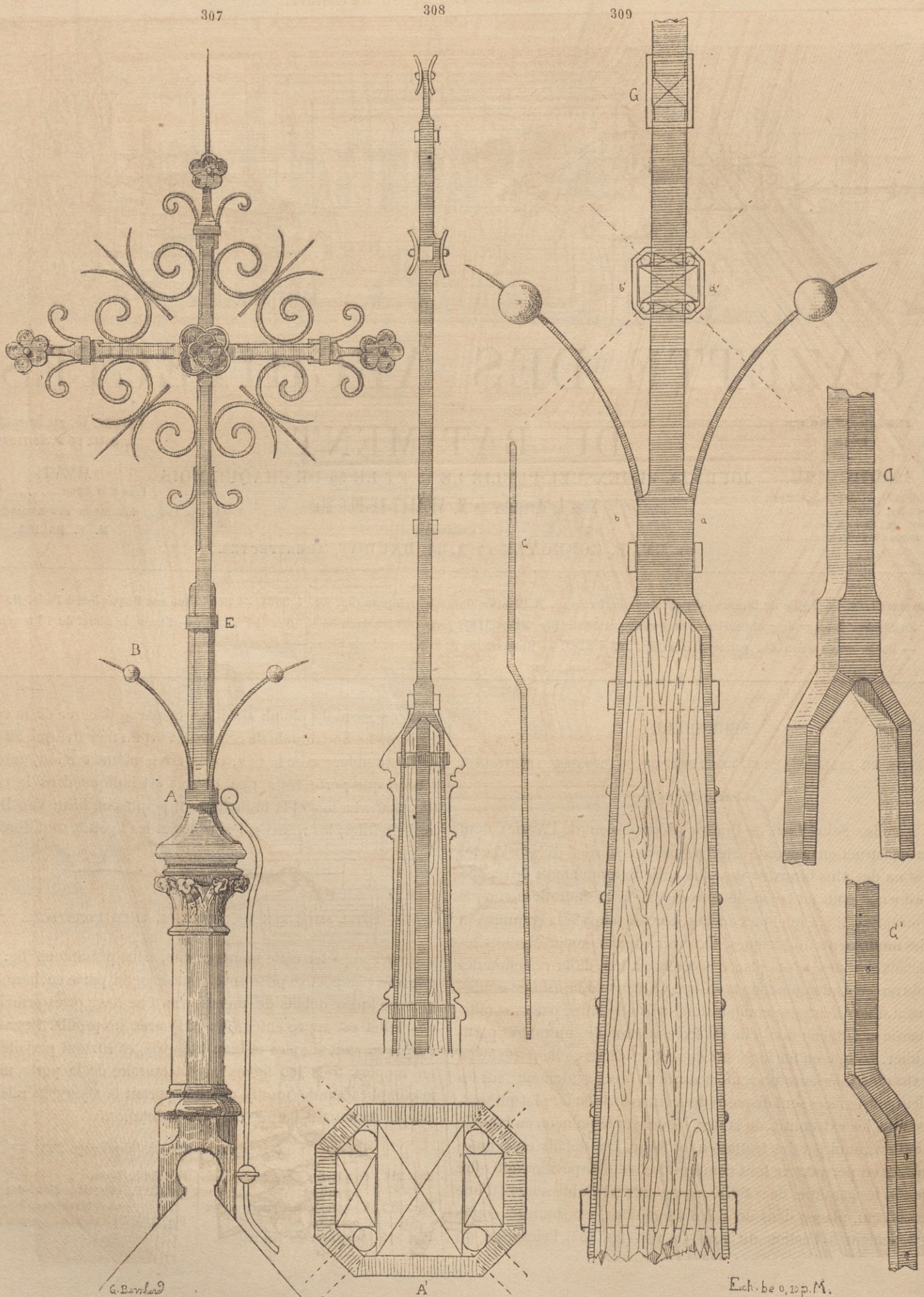
Fig. 312. Chapiteaux des pilastres (perspective).

Fig. 315. Coupe sur un des soffites.

Fig. 314. Base.

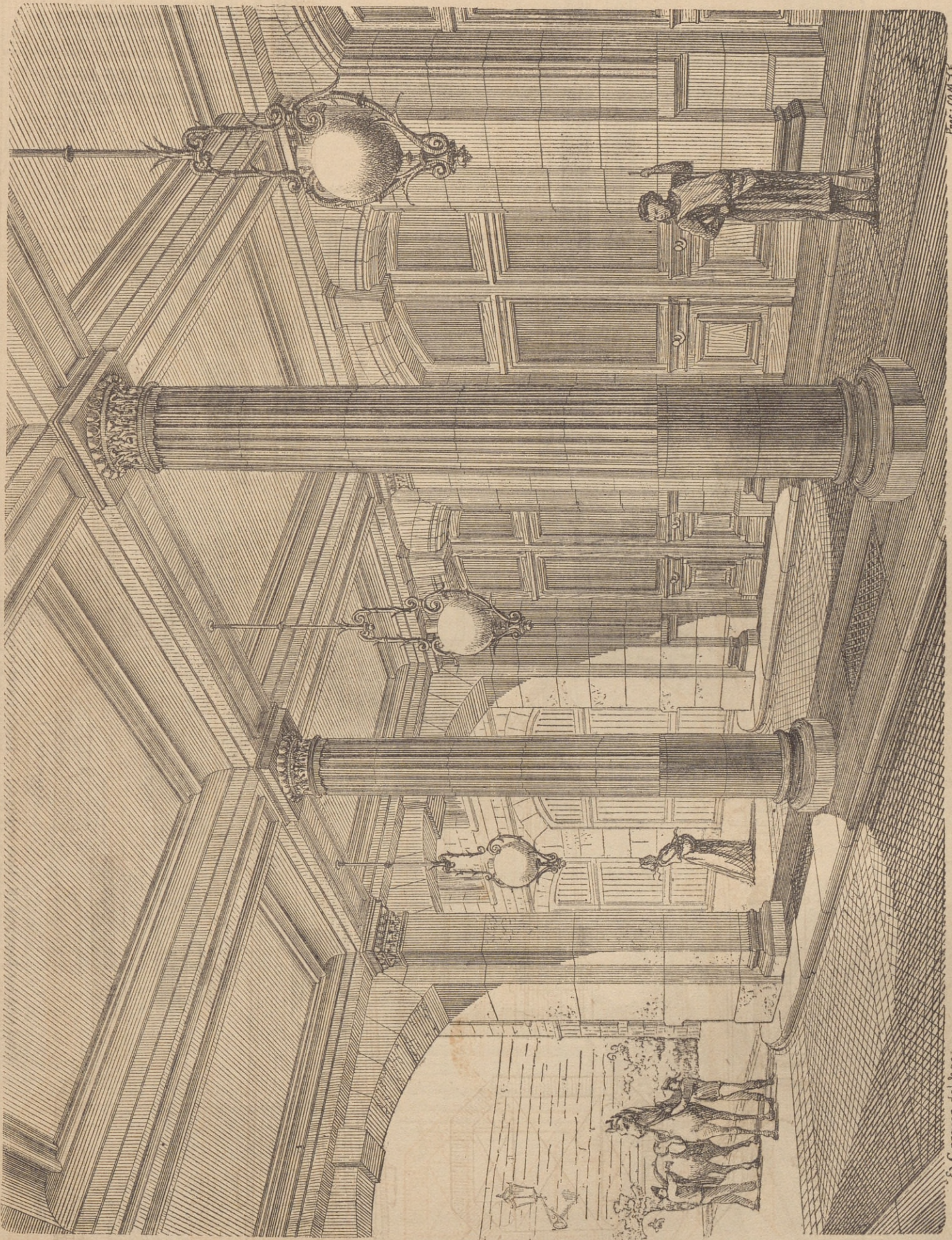
Fig. 313. Élévation d'une des portes sous le passage.

Fig. 316, 317 et 318. Coupes sur *ab*, *cd*, *ef*.



Restauration de l'église de Braisne (Aisne). Croix en fer forgé. — M. Maurice Ouradou architecte.

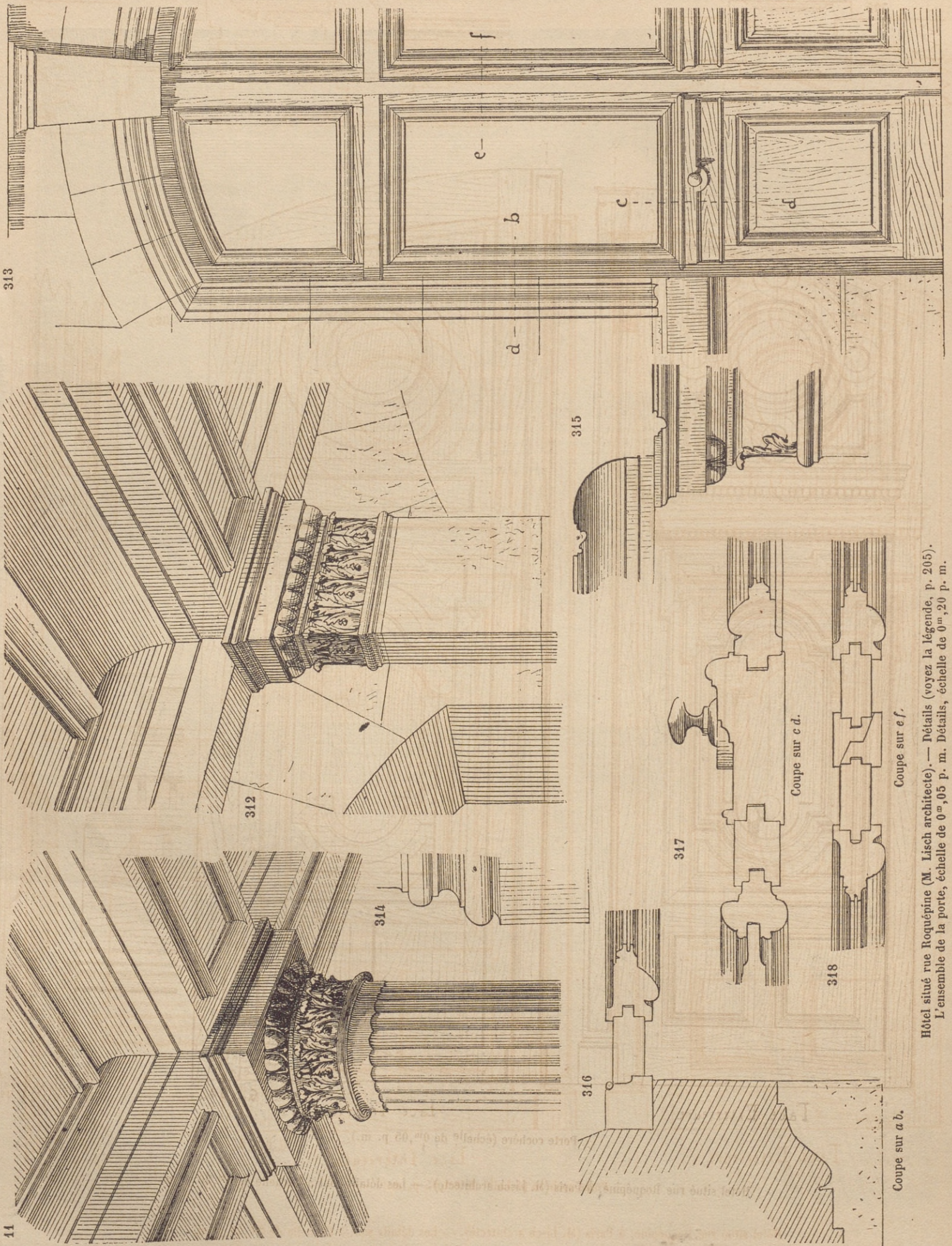
310



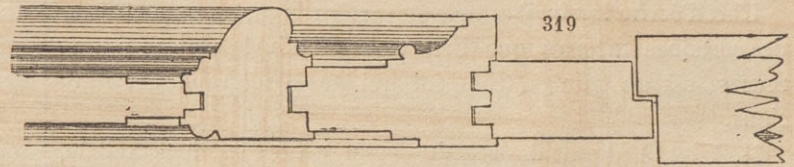
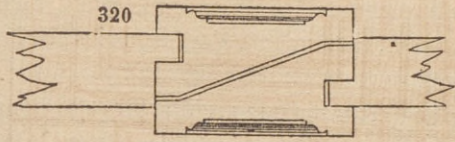
Free: 00474.

G. Gerroyer, del & sc.

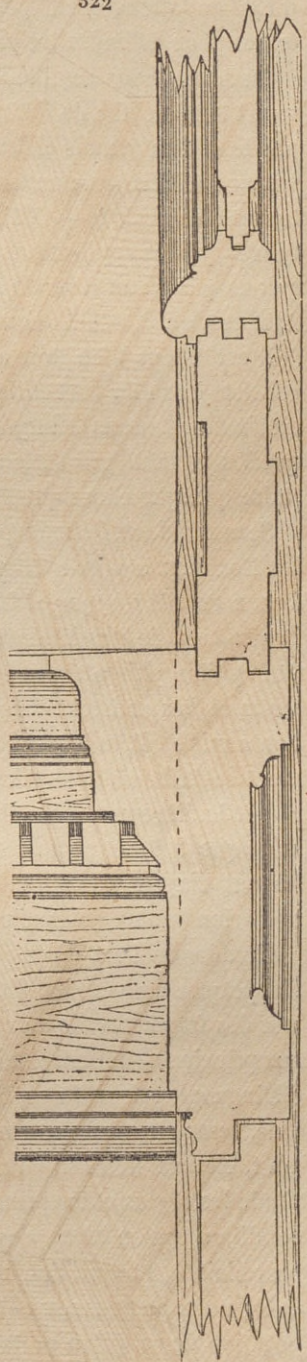
Hôtel situé rue Roquépine : Passage de porte cochère, perspective. — M. Lisch architecte.



Hôtel situé rue Roquépine (M. Lisch architecte). — Détails (voyez la légende, p. 205).
 L'ensemble de la porte, échelle de 0^m,05 p. m. Détails, échelle de 0^m,20 p. m.



322



Face Extérieure

Face Intérieure

G.B.D.

Porte cochère (échelle de 0^m,05 p. m.).

Hôtel situé rue Roquépine, à Paris (M. Lisch architecte). — Les détails sont à l'échelle de 0^m,20 p. m.

ENCORE LE DÉCRET DU 13 NOVEMBRE.

L'art d'écrire lorsqu'il est mis au service de certaines doctrines, de certaines théories que l'on trouve utile de rendre vaporeuses, est un mirage trompeur qui ne produit que des illusions.

M. Vitet, à propos des arts du dessin, a écrit sur le décret du 13 novembre un article de trente pages. M. Beulé, dans ses lettres, ses mémoires, ses discours, a publié dans le même but la valeur d'un gros volume in-8. — Que reste-t-il de tout cela? Quel service a été rendu à l'art? La question de l'enseignement est-elle plus avancée? Nous a-t-on fait une nouvelle déclaration de principes? Parle-t-on mieux enfin « le langage du temps »? — Non, les louanges de l'art antique, les adieux à la villa Medici, l'exaltation de l'enseignement classique, le pourvoi au conseil d'État en attendant la pétition au Sénat, n'ont été que des prétextes pour défendre les privilèges d'une compagnie.

On a, ce nous semble, suffisamment défendu ses intérêts; il serait temps enfin de défendre ses principes. — Mais ses principes les a-t-on jamais clairement définis? Se réduisent-ils définitivement à l'art grec au temps de Périclès, et à l'art romain au temps d'Auguste? — Mais alors, quel enseignement veut-on en tirer? quelles applications prétend-on en faire? Car nous n'imaginons pas qu'on rêve de reconstruire Paris comme l'ancienne Athènes, ou Marseille comme l'ancienne Rome?...

Il est temps d'en finir avec cette phraséologie redondante qui consiste à exalter l'art antique pour en faire le prototype de toute architecture, sans s'inquiéter autrement des exigences auxquelles il faut préalablement pouvoir satisfaire, afin de produire quelque chose que l'on puisse appeler de l'architecture.

Sans nul doute, aucun peuple ne prête mieux que les Grecs et les Romains à servir la plume des écrivains modernes et des beaux esprits du temps. L'histoire de leur civilisation, de leurs beaux-arts, de leur littérature, de leurs travaux dans les sciences et la philosophie attirera encore longtemps les regards des savants et des artistes. Mais la persévérance et l'engouement que l'on a mis à l'étudier depuis quelque temps, ont indubitablement contribué à nous faire oublier l'histoire des autres peuples et particulièrement celle de notre propre pays. — Nous croyons donc que l'étude exclusive de l'art grec et romain, présentée surtout d'après des données imposées par une tradition qui n'est rien moins qu'exacte, nous a été plus nuisible qu'utile.

L'étude de l'art d'un peuple n'a pas évidemment pour but d'appliquer à un édifice d'une autre époque ou d'une autre contrée des fragments de monuments de ce peuple, mais de s'initier aux principes qui l'ont guidé, d'en pénétrer les secrets, afin de distinguer la raison du sophisme. — L'art antique, l'art grec surtout, sera pour nous un éternel modèle d'étude; il épurera notre goût, élèvera notre intelligence; nous y puiserons avec certitude les règles et les principes de notre art; mais ce sera à la condition qu'on nous enseignera de quelle manière les Grecs procédaient, et que l'on nous fera procéder comme eux. Hors de là, nous ne nous soumettrons jamais à une doctrine qui est la négation de ce qu'on prétend nous enseigner.

Le jour où nous raisonnerons comme raisonnaient les Grecs, où nous apporterons dans la conception de nos édifices le même esprit judicieux et pratique, la même horreur du contre-sens et

du mensonge; le jour enfin où nous aurons satisfait la raison, l'intelligence et le goût, comme ils savaient si bien les satisfaire, nous ferons de l'architecture comme les Grecs en faisaient, bien qu'elle ne ressemblera pas aux monuments élevés sous les siècles de Pisistrate ou de Périclès.

On nous reproche de ne pas avoir une architecture qui nous soit propre! Nous voudrions que l'Académie des Beaux-Arts fût chargée de répondre à cette question: qu'est-ce qu'une architecture nationale?

Dira-t-elle que notre climat est le même, que nos mœurs, notre civilisation sont identiques à celles des Grecs, que nos matériaux ont la même dureté, la même finesse, les mêmes dimensions? Prétendra-t-elle qu'en procédant à l'inverse de nos devanciers, notre architecture devra être l'expression de nos besoins et revêtir la forme que nos matériaux nous imposent? — Croit-elle que si l'architecture du moyen âge, pour laquelle elle a tant de mépris, a un caractère si accentué et si différent de l'architecture antique, ce soit par l'effet du hasard ou du caprice, ou si plutôt, ce n'est pas parce que les *maîtres des œuvres* ont, à l'imitation des Grecs, raisonné ce qu'ils faisaient et soumis à la logique la plus serrée leurs admirables conceptions? Croit-elle enfin que les artistes du moyen âge, sous le souffle de l'inspiration chrétienne, eussent pu construire des projets d'église dans le style des monuments du culte que le christianisme avait précisément combattu, vaincu et aboli?...

Mais de nos jours, on procède avec un sans-gêne qui dénote bien les conséquences d'un enseignement sans principes. — L'architecte n'a plus de vocation; l'état qu'il exerce est un moyen de vivre, il puise à tort ou à travers dans son carton les motifs dont il a besoin. — Faut-il un péristyle, par exemple, il est bientôt trouvé; la Grèce n'est-elle pas là pour lui fournir des modèles, et avec un imperturbable aplomb il accole son plagiat à un monument quelconque; puis, il intercale dans les entre-colonnements un affreux vitrage de son invention, destiné à garantir le public du vent ou de la pluie. — N'avons-nous pas vu aussi construire une mairie dont la forme générale extérieure rappelle celle d'une église voisine dans l'unique but de faire pendant à cette dernière. — Faut-il encore citer l'église Saint-Vincent de Paul, ce produit éclectique de trois époques d'architecture qui embrassent une période de vingt siècles « dont l'ordonnance rappelle à la fois les basiliques de Rome, la charpente colorée des temples d'Athènes, et les fonds d'or des sanctuaires de Byzance ». Ce n'est pas nous qui parlons, mais bien M. Beulé, qui reconnaît à cette description « le savant architecte qui a pénétré le dernier secret de l'art grec ».

O puissance du style! Oh! que l'art d'écrire est donc une belle chose! Comment, dans une séance publique le secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts a pu dire que l'église Saint-Vincent de Paul était le dernier secret de l'art grec, parce que son ordonnance rappelle trois époques distinctes que quinze siècles séparent?... Et c'est avec cette éloquence, mise au service des besoins de la cause, que l'on transporte un public *ad hoc*, que les femmes nerveuses recourent à leur flacon, que les logistes déçus crient: Vive Beulé! à bas Nieuwerkerke! et que l'Académie, respirant enfin, monte au Capitole rendre grâce aux dieux; elle a sauvé l'art une fois de plus.

Ah! il est grand temps de se dépouiller de ces vieux haillons

d'un art mal compris, et de cesser d'enseigner ce que l'on ne comprend pas soi-même. — Il est grand temps d'étudier l'art antique pour chercher à pénétrer dans le génie qui a présidé à la création des principes et des éléments de cette belle architecture, et non pour se traîner péniblement dans la copie malheureuse des formes. — Il est grand temps d'abandonner une théorie qui ne nous a fait commettre que des monuments généralement détestables, sans goût, sans originalité, sans harmonie, sans élégance, qui ont tous la même physionomie, le même style, la même apparence et semblent sortir du même creuset.

Les moments sont précieux, il faut sortir de cette situation mensongère qui étouffe la conscience, l'imagination, le génie des artistes qui n'ont pas encore bu à la coupe de l'intrigue et de la bassesse. — Les extrêmes se touchent : comme nous sommes arrivés à la dernière phase d'un art, dont la nullité de l'enseignement est attestée par la violation des éléments de toutes combinaisons architectoniques, il faut que nous ne comptions que sur nous-mêmes pour faire luire une ère nouvelle, en n'assumant pas plus longtemps une responsabilité que notre inaction nous ferait partager. — Il faut qu'à l'exemple de l'Angleterre, l'enseignement privé succède à l'enseignement officiel, c'est notre seule ancre de salut. — Il faut abandonner cet éclectisme qui, comme disait Lassus, « est la plaie de l'art », afin que par la libre manifestation de notre pensée, par l'indépendance de notre esprit, nous nous affranchissions des entraves qu'une influence pernicieuse a placées entre nous.

Nous avons sous les yeux les statuts d'une école d'architecture que se propose de fonder M. Trélat, architecte, professeur de construction au Conservatoire impérial des arts et métiers. Bien que ce projet ait déjà été, de la part de la *Gazette*, l'objet d'un premier article, elle nous permettra de venir, à notre tour, apporter notre faible appui à l'œuvre de M. Trélat, que nous sommes si disposé à applaudir. — Ce projet, par son importance, ne nous paraît pas pouvoir être discuté sommairement, comme nous serions réduit à le faire à la fin d'un article ; nous nous réservons donc de l'examiner avec tout le soin que son importance nous paraît comporter.

Nous venons de le dire, c'est par l'enseignement libre qu'il faut sauver la situation ; or, chaque fois que nous rencontrerons sur notre route un champion de cette liberté, un homme de dévouement et de conviction, qui marchera avec nos institutions, nos mœurs, nos besoins, nos sentiments, nos croyances, lui offrir notre appui sera le plus saint des devoirs.

A. THÉRIN, *architecte*.

DE LA CONSTRUCTION DES PARATONNERRES.

Les dispositions à adopter dans la construction des paratonnerres, pour garantir les édifices de la foudre aussi sûrement que possible, intéressent les architectes qui sont naturellement appelés à servir les convenances de l'établissement des diverses parties dont se composent ces appareils. En effet, il est quelquefois utile, nécessaire même, de prévoir à l'avance les conditions de cet établissement, afin d'y subordonner telles dispositions dont l'adoption est facile pendant le temps qu'une construction s'élève,

mais devient souvent difficile et toujours plus coûteuse après l'achèvement des travaux (1). D'autre part, l'entretien des paratonnerres comporte des réparations assez fréquentes et dont il faut savoir reconnaître l'opportunité sous peine d'avoir à regretter des dégâts considérables ; à ce point de vue, les architectes sont mieux que personne placés pour reconnaître les réparations nécessaires et les faire exécuter en temps opportun.

En vertu de ces considérations, et aussi pour répondre à des demandes qui nous sont parvenues, nous avons cru devoir résumer ici les instructions qu'ont données les savants en vue de prévenir les effets de la foudre par l'emploi des paratonnerres. Jusqu'à ce jour ces instructions, il faut le dire, se sont succédées sans apporter de sérieuses modifications à la construction des paratonnerres telle qu'elle fut entendue aussitôt après la découverte de Franklin. Les différents traités d'électricité atmosphérique se ressemblent beaucoup entre eux lorsqu'ils ne sont pas littéralement semblables ; et quand des modifications ont été proposées, il est rare que les novateurs n'aient pas craint bientôt de s'être trop avancés et n'aient pas retiré les propositions qu'ils avaient mises en avant. Dans le résumé que nous ferons, nous prendrons successivement les différentes parties dont se compose un paratonnerre, en passant en revue les dispositions proposées ou adoptées pour chacune d'elles.

1° De la tige.

La tige est une barre de fer carrée ou plus souvent ronde, amincie de sa base à son sommet, et dont, jusqu'à présent, on est convenu de subordonner la hauteur à la plus ou moins grande étendue d'action que doit avoir le paratonnerre. La hauteur moyenne des tiges placées sur les grands édifices est de 7 à 9 mètres et la pointe de ces tiges est habituellement terminée par une pointe très-aiguë. Or, le fer étant très-exposé à se rouiller et par suite à s'émousser, de plus l'intensité d'action électrique qui s'exerce pendant les orages à l'extrémité d'un paratonnerre étant plus que suffisante pour fondre ce métal, il est d'usage d'adopter à l'extrémité de la tige une pointe en cuivre de 0^m,55, terminée le plus souvent par une petite aiguille de platine de 0^m,05. Jusqu'à ce jour on est convenu d'employer l'aiguille de platine parce que ce métal est inaltérable sous l'action de l'eau et de l'air et parce qu'il n'entre en fusion qu'à un degré de température très-élevée. Toutefois, plusieurs savants, et parmi eux, un physicien bien connu par ses recherches sur l'électricité, M. Perrot, ingénieur civil, dont nous aurons plus d'une fois l'occasion d'invoquer l'autorité, est d'avis que la pointe de cuivre employée

(1) En général, si dans l'étude d'un plan on faisait, plus qu'on ne le fait, une place aux moindres services ou accessoires destinés à se développer en élévation, on ne serait pas, il faut le dire, si souvent obligé de recourir à toute sorte d'artifices pour faire après coup des installations de première nécessité.

Lorsqu'on voit la façon primitive et quelque peu brutale dont on entame la pierre des façades pour laisser passer les tuyaux nécessaires pour l'écoulement des eaux ou pour la prise du gaz, on n'a pas lieu sans doute de s'étonner qu'on n'en soit pas encore venu à prévoir les convenances d'établissement que nécessitent les différentes parties d'un paratonnerre.

Cependant il est certain que le but de chaque installation serait beaucoup mieux rempli, et qu'il en résulterait pour l'ensemble un effet plus agréable, s'il existait une relation toujours prévue entre les parties composant telle installation et les parties de la construction qui la contiennent ou l'environnent.

toute seule garantit beaucoup mieux les édifices de la foudre, attendu que ce métal est onze fois plus conducteur de l'électricité que ne l'est le platine et, par suite, favorise beaucoup mieux l'écoulement de l'électricité. Ce physicien n'admet pas que les propriétés d'inaltérabilité du platine puissent faire prévaloir son emploi sur celui d'un métal dont les propriétés conductrices de l'électricité, c'est-à-dire celles avec lesquelles il faut compter au premier chef, sont onze fois plus protectrices que celles du platine.

Une question fort importante et pour la solution de laquelle on paraît avoir longtemps hésité est celle-ci : les tiges métalliques exercent-elles une action neutralisante d'autant plus considérable que leur pointe terminale est plus effilée ?

Dans la séance du 5 mars 1855, l'Académie des sciences fut saisie d'un rapport sur les pointes de paratonnerres présentées par MM. Deleuil père et fils. La commission (1) chargée d'examiner ce travail rendit un jugement tellement favorable, que l'Académie décida que ce rapport serait imprimé dans le petit volume intitulé *Instruction sur les paratonnerres adoptée par l'Académie des sciences*.

Ce rapport étant en quelque sorte le dernier mot qui ait été dit par l'Académie des sciences à ce sujet, nous croyons intéressant de le reproduire avec les figures qui s'y trouvent mises à l'appui.

Voici les termes de ce rapport :

« La commission (2) a examiné avec intérêt les pointes de paratonnerres présentées à l'Académie par MM. Deleuil père et fils ; elle trouve que le travail est tel qu'on pouvait l'attendre de ces habiles constructeurs et qu'il ne laisse rien à désirer. L'une de ces pointes est un cône de platine massif exactement conforme aux indications données dans le rapport au 18 décembre 1864 ; l'autre est un cône pareil pour la forme, pour les dimensions et pour toute l'apparence extérieure : seulement il est un peu plus économique, parce qu'il est fait au moyen d'une capsule conique de platine appliquée à la soudure forte sur l'extrémité conique de la tige de fer.

» La première disposition est représentée en coupe et en perspective dans les figures 323 et 324.

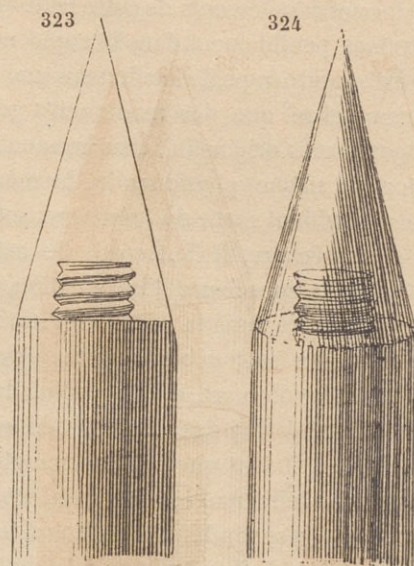
» La seconde est représentée aussi en coupe et en perspective dans les figures 325 et 326.

» Ces figures sont de grandeur naturelle ; la partie hachée dans les coupes indique le platine, celle qui ne l'est pas indique la partie supérieure du fer de la tige du paratonnerre. Celle-ci est supposée ronde et de 0^m,02 de diamètre, le cône a une hauteur double ou 0^m,04.

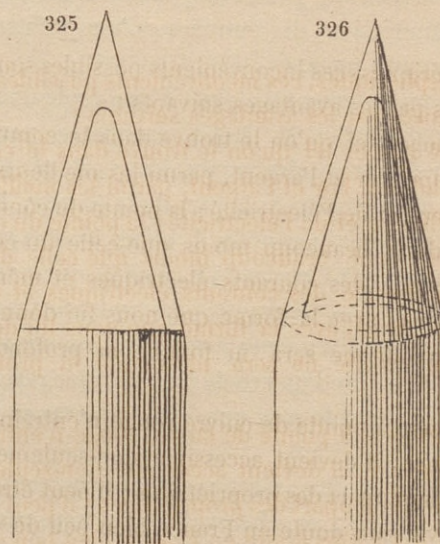
» Nous pensons que cette seconde disposition ne doit avoir pour l'usage aucune infériorité sur la première ; mais il faut pour cela qu'elle soit exécutée par un habile ouvrier qui sache réussir toujours à faire prendre la soudure sur tous les points de la capsule, afin qu'elle soit intimement unie au fer par toute sa surface intérieure.

» Nous ajoutons que nous ne verrions aucun inconvénient à

substituer au platine le palladium ainsi que l'or et l'argent au titre de 950, soit en cône massif, soit en capsule conique d'une



épaisseur suffisante, et nous ne doutons pas que dans les ateliers de MM. Deleuil, ces autres pointes ne soient fabriquées avec la



même perfection que les pointes de platine qu'ils présentent à l'Académie.

» Cependant tous ces métaux sont d'un prix élevé, bien peu d'ouvriers ont l'habitude de les travailler, ou du moins d'apporter à ce travail la précision et les soins délicats qui sont ici les conditions indispensables du succès. Ces motifs nous ont ramené à une proposition qui avait déjà été discutée dans le sein de la première commission, et qui consiste à faire simplement la pointe des paratonnerres avec du cuivre rouge, comme elle est représentée en coupe et en perspective dans la figure 327 et 328, de grandeur naturelle, sauf la brisure qui en réduit la longueur.

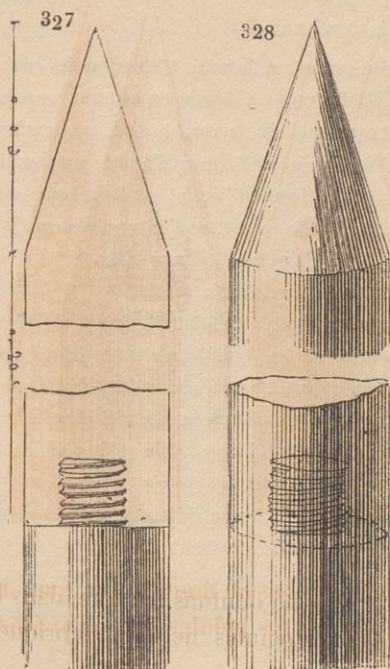
» Le cylindre de cuivre rouge a 0^m,02 de diamètre, comme la partie supérieure de la tige de fer du paratonnerre, et il est brasé avec elle pour en faire le prolongement ; la longueur est d'environ 0^m,20 et il se termine en haut par un cône de 0^m,03 à 0^m,04 de hauteur.

» Notre conclusion à l'égard de cette pointe de cuivre rouge,

(1) Extrait des *Comptes rendus des séances de l'Académie des sciences*, t. XL, p. 520, séance du 5 mars 1855.

(2) Cette commission était composée de MM. Becquerel, Babinet, Duhamel, Despretz, Cagniard de Latour, Regnault, de Senarmont, Pouillet rapporteur.

est que rien ne s'oppose à ce qu'elle soit employée presque avec la même confiance que les précédentes ; si l'on peut craindre qu'elle n'éprouve quelques altérations superficielles de la part



des agents atmosphériques, ces inconvénients possibles sont bien plus que compensés par les avantages suivants :

» 1° Le cuivre rouge, tel qu'on le trouve dans le commerce, est, avec le palladium, l'or et l'argent, parmi les meilleurs conducteurs de la chaleur et de l'électricité ; la pointe du cône de ce métal s'échauffera donc beaucoup moins que celle du cône de platine sous l'influence des courants électriques et même des coups de foudre. Ainsi, avec la forme que nous lui donnons, il est très-probable qu'elle ne sera ni fondue ni profondément oxydée.

» 2° Le paratonnerre à pointe de cuivre rouge n'entraîne qu'à une moindre dépense ; il devient accessible non-seulement aux communes, mais à la plupart des propriétaires ; il peut être fabriqué partout, car il y a sans doute en France bien peu de villages où l'on ne trouve un ouvrier fort capable de travailler et d'ajuster toutes les pièces d'un paratonnerre établi d'après ce système. »

« Avant que le rapport soit mis aux voix, M. Despretz, membre de la commission, appelle l'attention sur un point relativement auquel il n'a pas pu partager l'opinion de ses collègues.

» M. Despretz craint que la couche de carbonate ou de toute autre matière peu conductrice dont se couvrira le cuivre plus ou moins, selon les localités, n'affaiblisse l'action efficace du paratonnerre. Cette crainte porte M. Despretz à ne pas approuver la proposition de terminer les paratonnerres par une tige en cuivre.

» Il ne croit pas qu'il soit prudent d'abandonner le platine. Il désire donc qu'on termine les paratonnerres par un cône en platine arrondi à sa partie supérieure, et soudé au cuivre ou au fer à la soudure forte. La dépense ne lui paraît pas devoir dépasser 50 francs pour les édifices ordinaires.

» Il croit encore qu'il y a dans tous les chefs-lieux de département et dans les ateliers placés sous la direction du ministère

» de la guerre ou de la marine, des hommes tout à fait en état de souder le platine à la soudure forte (1). »

» Ces observations entendues, ainsi que les réponses de M. Pouillet et de M. Régnault, le rapport est mis aux voix et adopté. »

Ainsi donc, d'après les termes de ce rapport, l'Académie des sciences approuvait en 1855 la proposition de terminer la tige des paratonnerres par un cône semblable par les dimensions à celui représenté ci-dessus, c'est-à-dire ayant 0^m,02 de diamètre et de 0^m,03 à 0^m,04 de hauteur ; de plus elle proposait de confectionner ce cône en cuivre rouge, ce métal étant meilleur conducteur de l'électricité que le platine et, par suite, étant moins que celui-ci susceptible de s'échauffer sous l'influence des courants électriques et même des coups de foudre.

Enfin, elle ne protestait pas contre la proposition de M. Despretz de supprimer la pointe du paratonnerre et de la remplacer par un cône de platine arrondi à sa partie supérieure.

En lisant ce rapport on s'étonne de ne rencontrer aucune explication au sujet des dimensions déterminées dont l'Académie recommande l'adoption. Pourquoi un cône de 0^m,02 de diamètre sur 0^m,03 à 0^m,04 de hauteur ? Pourquoi ces dimensions plutôt que telles autres ? Les tiges métalliques destinées à garantir les édifices de la foudre atteignent-elles donc le maximum de leur action neutralisante lorsqu'elles sont terminées par un cône établi dans les conditions susdites ? N'ayant, dans le rapport qu'on vient de lire, rien trouvé qui fût de nature à nous éclairer à cet égard, nous nous sommes reporté aux instructions antérieures à ce rapport, et nous y avons trouvé un passage qui est en quelque sorte une réponse à la question que nous adressions tout à l'heure. En effet, il est dit dans le supplément à l'*Instruction sur les paratonnerres* (2) : « La pointe aiguë, d'un angle de 30 degrés que nous substituons à la pointe aiguë et beaucoup plus effilée dont on se sert généralement, n'empêche pas l'action préventive du paratonnerre, bien qu'elle soit moins propice à la favoriser quand les distances sont petites et les intensités faibles ; mais elle a une incontestable supériorité par la résistance incomparablement plus grande qu'elle oppose à la fusion, résistance que nous jugeons nécessaire. »

Cette supériorité relative à la fusion est évidemment incontestable ; mais pour ce qui est de l'action préventive, il coûte d'admettre qu'elle ne soit pas empêchée : d'ailleurs les instructions de l'Académie nous disent aussi que « la forme la plus avantageuse à donner aux paratonnerres paraît être évidemment celle d'un cône très-aigu (3) ». Or, la commission de laquelle émanait cette prescription comptait, parmi ses membres, le célèbre

(1) On nous permettra de penser que l'opinion exprimée par M. Despretz différerait de celle de ses collègues non pas sur un point seulement, mais bien sur deux, puisque ce savant condamnait, d'une part, l'emploi du cuivre pour la pointe des paratonnerres et proposait, d'autre part, que la pointe de ces derniers fût remplacée par un cône en platine arrondi à sa partie supérieure, en d'autres termes, que cette pointe fût supprimée.

L'absence de toute protestation de l'Académie contre cette proposition a certes lieu d'étonner et pourrait faire penser qu'aux yeux de ce corps savant, l'usage de terminer les paratonnerres par une pointe n'était pas basé sur les puissantes raisons que nous en ont données les physiciens.

(2) Voyez l'*Instruction sur les paratonnerres*, p. 97, ligne 6.

(3) *Id.*, p. 12, ligne 17.

Poisson, auteur de la *Théorie mathématique des actions des corps électrisés les uns sur les autres*, théorie sur laquelle, d'ailleurs, s'appuient encore, aujourd'hui tous les raités de physique.

Si l'Académie avait de puissantes raisons pour abandonner cette théorie, il serait à souhaiter qu'elle voulût bien les faire connaître (1).

Jusqu'à là, il sera prudent sans doute de s'en tenir, pour la construction de la pointe terminale des paratonnerres, à la forme de l'aiguille, d'autant plus que des expériences postérieures à la publication de ce rapport et dues à M. Perrot, ingénieur civil, sont venues en quelque sorte condamner les dispositions dont il a été parlé précédemment, et démontrer que *les tiges métalliques exercent une action neutralisante d'autant plus considérable que leur pointe terminale est plus effilée*. C'est ce à quoi concluait M. Gavarret, professeur de physique à la Faculté de médecine de Paris, et M. Babinet, de l'Institut, à la suite d'expériences dont M. Perrot les avait rendus témoins (2).

Ce dernier, se fondant sur des expériences du célèbre physicien anglais Faraday, estime qu'une *longue pointe effilée* en cuivre rouge, peut neutraliser en deux minutes environ, dans le nuage vers lequel elle est dirigée, une quantité d'électricité égale à celle d'un coup de foudre, tandis qu'une tige terminée par un cône de 30 à 36 degrés mettrait de quarante à cinquante fois plus de temps pour produire le même résultat.

D'après ces données, on conçoit que s'il se développe dans le nuage orageux plus d'électricité que n'en peut, dans un même temps, neutraliser le paratonnerre, ce dernier soit foudroyé par l'électricité accumulée.

M. Perrot a encore constaté une propriété très-importante des pointes longues et effilées; il a démontré par des expériences que l'action de ces pointes s'étend beaucoup plus loin que celle des cônes moins aigus, et que, par conséquent, leur force neutralisante commence à agir sur le nuage orageux qui s'avance, bien avant que le paratonnerre ordinaire ne puisse entrer en action.

(Sera continué.)

(1) Il faut bien reconnaître que l'action préventive des paratonnerres établis récemment suivant le nouveau mode de construction recommandé par l'Académie, n'est pas de nature à inspirer beaucoup de sécurité lorsqu'on se représente les circonstances de l'accident dont la caserne du Prince Eugène fut le théâtre le 2 août 1862. On se rappelle qu'un orage s'avança, ce jour-là, sur Paris et le traversa sans causer de coups de tonnerre jusqu'au moment où, parvenu au-dessus de la dite caserne, il la foudroya quoiqu'elle fût armée de sept paratonnerres. Bien plus, la foudre tomba, non pas sur l'un des angles du bâtiment, là où s'exerçait l'action d'un seul paratonnerre, mais précisément au centre de l'édifice, là où s'exerçait l'action de trois paratonnerres. Enfin, au lieu de suivre le conducteur de ces paratonnerres et de passer dans le sol, le coup de foudre se porta dans le corps de garde où se trouvait une vingtaine d'hommes qui éprouvèrent une commotion telle qu'ils furent projetés à une certaine distance de l'endroit où ils étaient. On peut se figurer ce qui serait arrivé si le coup de foudre se fût porté dans l'un des trois magasins à poudre de la caserne.

(2) MM. Gavarret et Babinet émettaient cette opinion au mois d'août 1862. M. le comte du Moncel, ingénieur électricien de l'administration des lignes télégraphiques, auteur de nombreux ouvrages sur l'électricité et ses applications, exprimait au sujet des expériences de M. Perrot une opinion aussi favorable que celle exprimée par MM. Gavarret et Babinet.

RESTAURATION DE LA CATHÉDRALE DE SENS.

Nous trouvons, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, la lettre suivante adressée au directeur de cette revue par M. Adolphe Lance :

Monsieur le directeur,

Dans un des derniers numéros de votre *Chronique des arts*, et à propos d'un *Van Dyck inconnu*, M. Lagrange a donné, en courant, par-dessus l'épaule, une appréciation peu bienveillante de la restauration, en cours d'exécution, de la cathédrale de Sens. Comme je suis l'auteur de cette restauration, c'est-à-dire le prétendu coupable si sommairement jugé et condamné par votre rédacteur, j'espère que vous voudrez bien me permettre d'en appeler de ce jugement devant les intelligents lecteurs de la *Gazette des Beaux-Arts*.

Voici l'appréciation de M. Lagrange :

« Je ne vous parle pas, écrit-il à M. Burty, de l'antique métropole, assez surprise de se voir restaurée telle qu'elle n'a jamais été... »

Quand on donne publiquement à entendre qu'un artiste a abusé de son mandat en défigurant, au gré de sa fantaisie, le monument dont il était chargé de faire une restauration consciencieuse, il me semble qu'il serait convenable de dire en quoi cet artiste a manqué à son devoir.

Je vais suppléer à la précipitation, au silence de M. Lagrange, en exposant ici la question aussi brièvement que possible.

La cathédrale de Sens bâtie, on le sait, au milieu du XII^e siècle, ne possédait originairement qu'une chapelle, l'absidale, élevée dans l'axe du monument, et encore cette chapelle ne date-t-elle probablement que du XIII^e siècle. Au XIV^e seulement furent pratiquées les chapelles des collatéraux, opération malheureuse que subirent à cette époque la plupart de nos cathédrales (1).

A Sens, cette adjonction n'eut pas seulement pour effet d'altérer l'unité de style de l'édifice; les murs qui reliaient les contre-forts ayant été détruits pour faire place aux chapelles, la stabilité des points d'appui extérieurs se trouva compromise. D'un autre côté, les voûtes de ces chapelles ayant la même élévation que celles des collatéraux, et la largeur de ces derniers se trouvant ainsi doublée, le bas comble du XII^e siècle, qui assurait le parfait écoulement des eaux pluviales, devint insuffisant. Il aurait fallu, pour abriter les nouvelles constructions, augmenter dans la même proportion la hauteur du comble primitif; mais, comme cela n'eût été possible qu'en masquant les fenêtres de la nef, on remplaça ce comble par une terrasse à faible pente couverte d'un dallage en pierre. Enfin, les baies du triforium septentrional furent murées, au grand dommage de l'aspect intérieur de la grande nef.

Or, voici quel était encore, en 1859, l'état de choses résultant de ces maladroits bouleversements :

A l'extérieur, les contre-forts ayant disparu jusqu'à la naissance des arcs-boutants, empêtrés qu'ils étaient dans les trop hautes chapelles du XIV^e siècle, la physionomie de la façade latérale du nord avait perdu ses proportions, son unité de style, son caractère, sa grandeur. Les murs des chapelles, poussés à leur sommet par le massif dallage dont j'ai parlé, et de plus par une lourde balustrade du XVI^e siècle (autre disparate), ces murs, dis-je, surplombant de vingt-cinq à trente centimètres, menaçaient ruine sur plus d'un point. Le dallage de la terrasse qui, au lieu d'avoir été isolé de l'extrados des voûtes, de façon à ménager une circulation d'air entre ces dernières et le dessous des dalles, était appliqué sur un blocage de moellons, n'abritait plus cette partie de l'édifice. Soit vétusté, soit effet de la capillarité, cette couverture vicieuse absorbait une grande quantité d'eau qui s'infiltrait dans les maçonneries et hâtait leur destruction.

(1) Il doit être bien entendu qu'il ne s'agit ici que des chapelles annexes s'ouvrant sur le collatéral tournant ou sur les bas-côtés des églises. Il ne faut donc pas confondre avec ces dernières, les chapelles Saint-Jean et de la Vierge, qui sont parallèles au chœur de la cathédrale de Sens, lesquelles ne sont, à proprement parler, que des absides secondaires. Ces petites absides appartiennent au plan primitif de notre cathédrale; la première, celle connue sous le nom de chapelle Saint-Jean, porte encore la date de sa construction dans le style de son architecture; l'autre a été refaite au XIV^e siècle.

L'intérieur de la cathédrale offrait un spectacle plus triste encore.

Les voûtes du collatéral nord et celles des chapelles, pourries par les infiltrations, étaient en grande partie suintantes et couvertes de moisissures. Il pleuvait dans l'église, et il n'y pleuvait pas que de l'eau : des fragments de pierre se détachant journellement des arcs-ogives venaient, sans prévenir personne, se briser sur le pavé de l'église quand ils ne rencontraient pas dans leur chute la tête des passants. Pour tout dire, les choses en étaient arrivées à ce point, que M. l'archiprêtre de la cathédrale avait jugé prudent d'interdire aux fidèles l'accès de ces chapelles branlantes.

Mais, l'humidité causée par les infiltrations ne s'arrêtait pas là ; elle avait gagné le mur goutterot septentrional de la grande nef jusqu'à la hauteur des arcs du triforium, et elle menaçait de tout envahir jusqu'aux maîtresses voûtes. C'est alors — et il était grand temps ! — que la restauration de la cathédrale fut décidée. Qu'y avait-il à faire ? Deux partis pouvaient être pris : le premier, que conseillaient les archéologues de pacotille, eût consisté dans la reconstruction pure et simple des ouvrages alors en ruine, exécutés au XIV^e et au XVI^e siècle, ce qui eût été la perpétuation inintelligente des mutilations et des vices de construction dont on connaissait trop les effets déplorable.

L'autre parti, qui était le plus rationnel, le plus économique, et, j'ose le dire, le plus sensé, devait avoir pour résultat de rendre au monument son unité, sa première forme, tout en respectant d'ailleurs les besoins nouveaux imposés par le service du culte ; c'est ce dernier parti que j'adoptai et qui eut l'approbation de MM. les inspecteurs généraux des édifices diocésains.

Mon premier soin fut de rétablir le mur du XII^e siècle, afin de rendre immédiatement aux points d'appui extérieurs la solidarité qui n'existait plus entre eux. Je débarrassai ensuite le collatéral du mauvais dallage en pierre qui avait causé la ruine de ses voûtes, et je restituai le comble primitif dont quelques vestiges existaient encore sur l'une des faces de la tour du nord. Puis je refais les voûtes. Enfin, après avoir démoli les chapelles du XIV^e siècle, je restaurai les contre-forts qui avaient, eux aussi, beaucoup souffert des injures du temps et de celles des hommes.

Si M. Lagrange avait pris le temps de regarder à droite et à gauche des parties restaurées, il aurait vu que mon mur du collatéral, avec ses fenêtres à plein cintre et l'arcature décorative de son soubassement, ne sont que l'exacte et fidèle reproduction des anciennes travées romanes qui subsistent encore sous la tour du nord et dans le collatéral tournant du chœur, à ce point que mes travaux ne sont pour ainsi dire qu'un bouchement de la brèche faite là au XIV^e siècle.

Il y a une différence pourtant, c'est que mon arcature, au lieu d'être aveugle comme l'ancienne, est à jour et s'ouvre sur les petites chapelles que j'ai établies entre les contre-forts.

Les chapelles, voilà la seule liberté que j'aie prise, et il fallait bien que je la prisse, puisque, indispensables au service du culte, ces chapelles m'étaient imposées par l'autorité diocésaine. Au surplus, ces chapelles peu élevées, puisqu'elles atteignent à peine l'appui des fenêtres du collatéral, construites après coup et en dehors du périmètre réel du monument, ne sont que de très-humbles annexes, à coup sûr bien inoffensives. Murez par la pensée les arcatures dont il s'agit, et vous retrouverez intacte l'ordonnance architectonique du XII^e siècle, c'est-à-dire l'antique métropole restaurée (sur ce point) telle qu'elle avait toujours été avant les mutilations qu'on lui avait fait subir.

M. Lagrange aurait pu voir aussi, dans la grande nef, que j'ai débouché le triforium, restauré le grand mur goutterot du nord, débadigeonné en partie l'église, c'est-à-dire rétabli l'appareil de la construction, et rendu à l'architecture la belle et imposante physionomie qu'elle avait depuis longtemps perdue.

Je vous demande pardon, monsieur le directeur, de la longueur de cette lettre ; l'excuse de ma prolixité est précisément dans l'importance que j'attache à me justifier, aux yeux de vos lecteurs, du reproche immérité qui m'a été si légèrement adressé.

Croyez-le bien, monsieur le directeur, ce n'est pas pour gagner de l'argent que les architectes recherchent des travaux qui exigent à la fois tant de soin, tant d'abnégation et parfois tant de courage. Leur vrai mobile, c'est l'intérêt de l'art, c'est l'amour qu'ils ressentent pour ces vieux édifices si longtemps déshabitués de l'admiration des hommes ; amour d'autant plus grand, d'autant plus passionné,

que ces pauvres malades ont plus besoin de soins empressés et dévoués. Quand on a l'honneur d'être appelé à rendre la santé et la vie à des monuments qui sont les plus pures de nos gloires nationales, ce n'est qu'avec un sentiment qui tient de la piété et du patriotisme qu'on ose procéder à ces délicates opérations.

Si l'on savait avec quel respect, avec quels scrupules les architectes touchent à ces précieux restes, et combien ils sont heureux lorsqu'ils découvrent un indice, un vestige, une trace quelconque qui leur permettra de restituer une forme, un détail, un rien parfois qui était perdu ; si l'on savait cela, on ne les accuserait pas aussi facilement, quoique implicitement, de vandalisme et d'outrecuidance.

Mais M. Lagrange n'en a probablement pas cherché si long. Il se sera fait tout simplement l'écho de quelque bourgeois mécontent (1). Peut-être se fût-il montré plus indulgent s'il avait su que les travaux dont il parle avec tant de dédain, ont mérité les encouragements et l'approbation sans réserve d'un maître dont il est difficile de contester la science archéologique, le goût sûr et l'exacte compétence, d'un maître qui a nom Viollet-le-Duc.

Agréer, etc.

Adolphe LANCE,
Architecte du gouvernement.

La Gazette des Beaux-Arts fait suivre la lettre qui précède de la réponse suivante :

Mon cher directeur,

Permettez-moi de répondre quelques mots à la lettre précédente, qui ne laisse pas que de m'étonner.

Voilà bien du bruit pour une petite phrase incidente ! Ai-je accusé qui que ce soit de « vandalisme ou d'outrecuidance » ? Ai-je mis en cause M. Lance ou M. Viollet-le-Duc ? Non, car j'ai l'habitude de respecter en de tels hommes le savoir, l'expérience et le talent. Qu'ai-je donc dit ? J'ai parlé de la cathédrale de Sens, assez surprise de se voir telle qu'elle n'a jamais été. Or, la lettre même de M. Lance confirme pleinement cette assertion.

Elle établit, en effet, d'une manière irrécusable :

1^o Que la cathédrale de Sens, bâtie au XII^e siècle, ne possédait originairement aucune chapelle, si ce n'est peut-être la chapelle absidale ;

2^o Qu'il a existé au collatéral de gauche des chapelles, construites au XIV^e siècle et semblables à celles que conserve encore le collatéral de droite ;

3^o Qu'à ces chapelles, aujourd'hui détruites, M. Lance en a substitué d'autres qualifiées par lui d'innovation.

De ces trois faits résulte la conclusion rigoureuse que la cathédrale de Sens est aujourd'hui telle qu'elle n'a jamais été, puisqu'au XII^e siècle elle ne possédait pas de chapelles, et qu'elle ne possède plus celles du XIV^e siècle.

Je m'en tiens donc à mon dire, d'autant que j'en ai M. Lance pour garant.

Signé Léon LAGRANGE.

Pour quiconque a lu les deux lettres qui précèdent, il est bien évident que M. Lagrange avait parlé fort légèrement des travaux de restauration exécutés à la cathédrale de Sens, puisque après les explications franches et précises données par M. Lance, il n'a répondu que par un jeu de mots. Cette réponse est plaisante peut-être, mais elle n'est pas sérieuse et nous prouve une fois de plus que pour critiquer une œuvre d'architecture, il faut être architecte, et surtout que pour juger une restauration il ne faut pas se placer exclusivement à un point de vue archéologique. On ne restaure pas une cathédrale comme une autre œuvre d'art, comme un tableau par exemple. Autant il serait absurde en restaurant un tableau, d'ajouter un personnage ou un accessoire quelconque,

(1) Des critiques aussi peu bienveillantes, aussi peu fondées, ont été adressées à M. Viollet-le-Duc pour sa restauration de la cathédrale d'Amiens, et à MM. Abadie, Bœsvald et Millet pour les beaux travaux qu'ils ont fait exécuter aux cathédrales de Périgueux, de Laon et de Troyes. Ce qui peut me consoler de l'attaque de M. Lagrange, c'est de me trouver en si bonne compagnie.

autant il peut être sensé, raisonnable, utile dans la restauration d'un édifice, d'approprier ce monument aux exigences de notre époque; le talent de l'architecte consiste alors à ne pas dénaturer l'esprit, le caractère primitif de l'œuvre, à n'en pas cacher les dispositions originales, et à accuser franchement ce que la raison et la nécessité lui commandent d'ajouter.

Il est très-beau de restaurer nos cathédrales dans un simple but d'archéologie, mais il ne faut pas oublier que ces travaux sont, avant tout, faits dans un but d'utilité. A la cathédrale de Sens, des chapelles ont été, avec raison, jugées nécessaires au *xiv^e* siècle, mais, malheureusement, conçues dans un autre esprit que celui qui a présidé à la construction de l'édifice du *xii^e* siècle: elles furent conséquemment mal disposées et de plus mal construites; soumises par suite de cette disposition défectueuse à des causes de détérioration continuelles, elles tombaient en ruine lorsque les travaux de restauration furent entrepris. Fallait-il, à cette époque, reconstruire les chapelles du *xiv^e* siècle? Non, puisqu'elles dénaturaient le caractère général de l'édifice, et que, d'autre part, elles ne pouvaient être établies dans des conditions satisfaisantes de durée sans le dénaturer davantage encore. Fallait-il se passer de chapelles? Au point de vue du culte, ce parti était inadmissible. L'architecte, avec l'approbation de l'administration diocésaine, a donc établi des chapelles, mais des chapelles conçues dans l'esprit du monument, et a agi fort sagement; on ne peut que lui en savoir gré, d'autant plus que malgré l'adjonction de ces chapelles, la disposition primitive de l'édifice n'est nullement altérée; on la retrouve sincèrement établie, écrite aussi nettement que possible, à tel point que l'archéologie n'a rien à réclamer. Nous ne croyons donc pas, avec M. Lagrange, que la cathédrale de Sens soit surprise de se trouver telle qu'elle n'a jamais été; nous pensons, au contraire, que s'il était donné à l'architecte du *xii^e* siècle de revoir son œuvre, il serait heureux de la trouver telle qu'il l'avait laissée, sauf l'annexion de chapelles dont la disposition d'ensemble eût été adoptée par lui-même, si ces chapelles eussent été une des exigences de son programme.

A. DE BAUDOT.

CONCOURS

CONCOURS OUVERT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE A RAMBOUILLET

Jugement de la première épreuve.

On se rappelle que le concours ouvert pour la construction d'une église à Rambouillet avait été divisé en deux épreuves: la première, préparatoire; la seconde, définitive (1).

A la suite de la première épreuve à laquelle ont pris part cinquante-quatre architectes, un jugement a été rendu par la commission des inspecteurs généraux des édifices diocésains, et, conformément aux conditions du programme, cinq concurrents ont été choisis par cette commission pour prendre part à la seconde épreuve.

M. le maire de Rambouillet a bien voulu nous communiquer

(1) Voyez le numéro 11 de la *Gazette*, p. 128.

les noms de ces cinq concurrents, et nous en présentons ci-dessous la liste, établie suivant l'ordre des numéros d'inscription à la mairie, le jury n'ayant pas fait de classement par ordre de mérite:

Le numéro 22, portant pour épigraphe: *Inquirens*, appartenant à M. Henri Maréchal, architecte à Rheims, rue Rouillé, 9.

Le numéro 28, portant pour épigraphe: *La lutte est la condition du succès*, appartenant à M. A. de Baudot, architecte, rue Say, 13, à Paris.

Le numéro 32, portant pour épigraphe: *Adèle*, appartenant à M. Boileau fils, architecte, rue Neuve-Fontaine-Saint-Georges, 5, à Paris.

Le numéro 38, portant pour épigraphe: *Gloria in excelsis Deo*, appartenant à M. Depertes, architecte, boulevard du Prince Eugène, 7, à Paris.

Le numéro 45, portant pour épigraphe: *Le clocher est un doigt qui montre le ciel*, appartenant à M. Gion, architecte, rue de Rivoli, 13, à Paris.

L'administration municipale de la ville de Paris avait ouvert un concours à l'effet d'élever, sur le terrain de l'ancienne barrière de Clichy, un monument commémoratif de la défense de Paris en 1814. Ce concours a réuni vingt-sept projets; six esquisses, dont les auteurs devront concourir à nouveau entre eux, ont été classées par le jury.

Le projet de M. Doublemard a obtenu la première place.

Le groupe principal du travail de M. Doublemard représente le maréchal Moncey couvrant de son épée la figure allégorique de la ville de Paris. Quatre figures accessoires: un garde national, un homme du peuple, un élève de l'École polytechnique, un invalide, complètent l'allégorie.

Les auteurs des autres projets classés sont MM. Cavelier, Vital-Dubray, Davioud, Gumeng et Train.

La *Gazette des architectes* a publié, dans son numéro 8 (1864), le programme d'un concours ouvert à Nantes pour l'érection d'un monument en l'honneur de M. Billault, ministre d'État. Voici les renseignements qui nous sont transmis sur les résultats de ce concours.

Dans une première séance, la commission, procédant par élimination, a d'abord rejeté dix-neuf esquisses. Puis, dans une seconde séance, elle a classé quatre des projets restants: celui de M. Chevalier, artiste de Paris, avec le n° 1; celui de M. Ménard, de Nantes, avec le n° 2; celui de M. Beaujault, de Paris, avec le n° 3; enfin le projet de M. Frison, de Paris, avec le n° 4.

Cette opération terminée, la commission a décidé que les quatre artistes dont les esquisses venaient d'être classées seraient invités à concourir à nouveau entre eux. Ils auraient cette fois jusqu'au 10 mars pour exécuter leurs esquisses, qui mesureraient des proportions doubles de celles des premières.

En dehors des primes de 1500 francs, 1000 francs et 500 francs accordées à MM. Chevalier, Ménard et Beaujault par l'article 12 du programme du concours, une nouvelle indemnité uniforme est offerte à chacun des quatre concurrents pour l'exécution des nouvelles esquisses.

L'Académie des Beaux-Arts a procédé au renouvellement de son bureau, dans la séance du samedi 7 janvier.

Le bureau se compose, pour 1865, de M. Ambroise Thomas, président, et de M. Gatteaux, vice-président.

M. Yvon, peintre d'histoire, vient d'être chargé par le ministre de la Maison de l'Empereur de diriger les classes du soir à l'École des Beaux-Arts.

Le cours d'archéologie près la Bibliothèque impériale a été ouvert, mardi, 17 janvier, à trois heures. M. Beulé doit exposer cette année l'histoire de l'art romain sous la République.

EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ DU PROGRÈS DE L'ART INDUSTRIEL.

Distribution des récompenses.

Mercredi, 18 janvier, a eu lieu au palais des Champs-Élysées la distribution des récompenses aux artistes et aux industriels qui ont pris part à l'exposition organisée par la Société du progrès de l'art industriel.

Voici la liste des lauréats qui ont été jugés dignes d'être classés hors concours :

MM. Bachelet, Braquenié, Carrier-Belleuse, Chartrouse, Curmer, Gumery, Janselme et Godin, Oudry, de Rudder, Salmson, Sax (Junior), Schœnewerck.

Céramique. — Grandes médailles d'or de l'Empereur : MM. Collinot et A. de Beaumont; médaille d'or de l'Impératrice : M. Deck; médailles de 1^{re} classe : MM. Devers, Jean, Boulenger; médaille de 2^e classe : M. Ulysse; mentions honorables : Madame Bossé, MM. Chovet, Masson.

Peinture décorative. — Grande médaille d'or de l'Impératrice : M. Mazerolle; médaille d'or de M. Nieuwerkerke : M. Ranvier; médailles de 1^{re} classe : MM. Foulongne, Badmer; médailles de 2^e classe : MM. Gesta, Galimard, Chancel; mentions honorables : MM. Chassevent, Turin, de Vignon, Marc.

Orfèvrerie-Bijouterie. — Grande médaille d'or de l'Impératrice : M. Mousset; médaille de 1^{re} classe : MM. Chertier, Bosset; médaille de 2^e classe : MM. Gour et Denise.

Émaux. — Médailles de 1^{re} classe : MM. Baud, Legost; médaille de 2^e classe : M. Robillard.

Gravure, lithographie, photographie. — Médailles d'or de l'Impératrice : MM. Baudran et de la Blanchère; médailles de 1^{re} classe : MM. Carjat, Comte, Lepage; médailles de 2^e classe : MM. Guillaumot jeune, Dallemagne; mention honorable : M. Belhatte.

Tapisserie. — Médaille d'or de la Société : M. Penon; médailles de 1^{re} classe : MM. Belloir, Julien et C^e; médailles de 2^e classe : MM. Estragnat, Trapet, Walmez et C^e; mentions honorables : MM. Armengaud, Arthaud et C^e, Weber.

Ébénisterie. — Médaille de 1^{re} classe : M. Sauvrez; médailles de 2^e classe : MM. Lemoine, Roux et C^e; mentions honorables : MM. Declercq, Lacroix, Raimond, Gaumond.

Sculpture. — Médailles de 1^{re} classe : MM. Reverchon, Cordier, Aubouer; médailles de 2^e classe : MM. Rigollot, Kaltenheuser, Protheau, Sauvageau, Barbet; mentions honorables : MM. Thénard, Léonard, Bex, Berger, Cana, Grandfils, Garnier, Roux, Salvatore Marchi, Canu, Ch. Gautier, Ph. May.

Études et dessins industriels. — Médaille de 1^{re} classe : M. L. Moreau; médaille de 2^e classe : M. Guillaumot aîné; mentions honorables : MM. Muller (Ch.-Jules), Pompée.

Éditeurs d'ouvrages artistiques. — MM. A. Morel et C^e.

Bronzes et imitations. — Médailles de 1^{re} classe : MM. Bourou et Dalbergue, Poilleux, Chabrié; médailles de 2^e classe : MM. Rayton et Levrat; mention honorable : M. Grosset.

Serrurerie d'art et autres. — Médaille de 1^{re} classe : M. Bodard; médaille de 2^e classe : M. Barbier; mentions honorables : MM. Carrée, Razous.

Pianos et orgues. — Médaille de 1^{re} classe : M. Mastel; médaille de 2^e classe : M. Perrichon aîné.

Carrosserie. — Médaille de 2^e classe : M. Cruizeverd; mention honorable : M. Sargent.

Appareils d'éclairage. — Mention honorable : M. Foucault.

Industries diverses. — Médaille de 1^{re} classe : M. Croux; médailles de 2^e classe : MM. Galibert, Desaize et Clermont; mentions honorables : MM. Loyre, Corplet, Denéchaux, Calegari, Madame Daulé, MM. Boussard, Beauvilliez.

REVUE INDUSTRIELLE.

EMPLOI DE LA PAILLE DE FER.

La paille de fer, dont l'emploi commence à se généraliser à Paris, est depuis longtemps connue et mise en usage dans plusieurs grandes villes de province. Son emploi est des plus simples. Pour nettoyer un parquet, par exemple, il suffit de frotter dans le sens du fil du bois, avec cette paille, la surface que l'on veut nettoyer; cette surface acquiert aussitôt un poli qui permet à la cire de prendre sans peine; le travail du frotteur se trouve ainsi grandement simplifié, avec économie de temps et de peine.

La paille de fer peut être pareillement employée soit pour polir les bois avant de les vernir, soit pour enlever les vieux vernis.

Le seul grand dépôt de la paille de fer à Paris est *rue Vanneau*, 80, faubourg Saint-Germain.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

COURS DES MATIÈRES PREMIÈRES

Au 20 Janvier 1865.

Cuivre anglais les 100 kilos. 227 50	Fers laminés 1 ^{re} classe... 23 »
— lac supérieur... 260 »	— 2 ^e classe... 24 »
— Chili... 215 »	— 3 ^e classe... 25 »
— minerai de Corocoro... 220 »	Cercles 1 ^{re} classe... 30 »
Étain Banca... 250 »	Mi-feuillards 2 ^e classe... 32 »
— des détroits... 240 »	Feuillards 3 ^e classe... 34 »
— anglais... 247 50	Fers spéciaux 1 ^{re} catégorie... 24 »
Plomb de France en saumons 53 »	— écart de 1 fr. suiv. les catégories
— espagnol... 57 »	Vieux fer ... 14 »
Zinc brut de Silésie... 66 »	— plomb... 48 »
— laminé... 70 »	— cuivre rouge... 200 »
Vieux zinc ... 35 »	— — jaune... 120 »

MATIÈRES DIVERSES.

PRIX HORS DE PARIS entrée non comprise.	Huile de lin... 108 »	Minium de plomb surfin... 68 »
	— d'œillette... 112 »	— — n° 1... 63 »
	Essence de térébenth ^e 178 »	— — n° 2... 58 »
	— minérale... 100 »	— de fer... 50 »
	Huile grasse ordinaire 170 »	Blanc de zinc en poudre... 80 »
	— cuite (siccativ) 190 »	Blanc de zinc broyé, n° 1... 100 »
	Vernis gras, le kilogr... 5 »	— de neige broyé... 90 »
	— anglais... 8 »	Céruse en poudre, pure... 85 »
	— gras pour décors... 3 50	— broyée, pure... 90 »
	— copal blanc extra... 3 25	Goudron liquide... 70 »

TREUIL BLOUIN

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ DES MOTEURS LENOIR
(GAUTIER et C^{ie}).

SUPÉRIEUR A TOUS LES SYSTÈMES EXISTANTS

PERMETTANT L'ÉLEVATION ET LA DESCENTE DES MATÉRIAUX
AVEC UNE SÉCURITÉ ABSOLUE

Applicable aux constructions, docks, magasins généraux et ports
FONCTIONNANT A LA MAIN OU AVEC LE MOTEUR LENOIR.

Pour ACHATS ET LOCATIONS, s'adresser
à l'administration des Moteurs Lenoir, 101, Boulevard de Sébastopol

BOUILLON-MULLER ET C^{ie}

Fournisseurs des grandes administrations, constructeurs de tous appareils de Blanchisseries, Lavoirs et Bains. Chauffage et ventilation.

USINE, BUREAUX ET MAGASINS DE VENTE

33, rue de Chabrol. — Envoi de notices et prix-courants sur demandes affranchies.

JOURDAIN-TEULÈRE ET C^{ie}

Entrepreneurs de serrurerie, constructions en fer de toutes sortes.

JONCTIONNEURS UNIVERSELS

Brevetés s. g. d. g. — 38, rue Folie-Méricourt, Paris.

Système de ferrures pour l'assemblage rationnel des pièces de charpente en fer et des constructions en bois. — Economie de moitié sur l'ancien système.

PARQUETS MOSAIQUES ET ORDINAIRES

SPÉCIALITÉ DE BOIS
DE CHOIX

Société franco-suisse Ruchet et C^o

GRANDE PROMPTITUDE
DE LIVRAISON

ED. OLIVIER et C^o, succ^{rs}

PRODUITS GARANTIS.

55, Rue de Flandres, 55

POSÉ OU NON POSÉ.

Médaille de 1^{re} classe, Paris, 1855. — 6 médailles en 1858, 1859 et 1860 à Toulouse, Bordeaux, Besançon, Dijon, Saint-Dizier.



Marque de fabrique déposée.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES ASPHALTES

A Paris, rue de la Victoire, 31,

RÉUNION DES MINES

De Seyssel, Val de Travers, Lobsann, Chavaroche, Bastennes, etc., etc.

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS EN ASPHALTES.

Concessionnaire des travaux de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, le Havre, Troyes.

VENTE DE BITUMES ET D'ASPHALTES.

GROS PAPIERS PEINTS DÉTAIL

MAISON CENTRALE : 24 et 26, rue Notre-Dame des Victoires.

A. DULUAT, SUCCESSEUR DE BARBEDIENNE

COLLECTIONS NOUVELLES CONSIDÉRABLES

De tous genres de papiers, depuis 25 centimes le rouleau jusqu'aux qualités les plus élevées — toutes du meilleur goût — pouvant satisfaire immédiatement aux besoins des plus grandes administrations.

PAPIERS CUIRS REPOUSSÉS, IMITATION DES ANCIENS CUIRS

D'UNE DURÉE INDÉFINIE.

Des salons tendus, éclairés au gaz, sont disposés pour juger d'un coup d'œil l'effet décoratif des divers papiers, à la lumière et au grand jour.

Tous les papiers sont marqués **prix fixe**, avec réduction considérable.

Des albums d'échantillons, avec prix cotés, sont envoyés, sans frais, quand le retour est accompagné d'une commande de 50 francs au moins.

COMMISSION. — EXPORTATION.

SONNERIES ET SIGNAUX ÉLECTRIQUES

BREVETÉ

P. PRUDHOMME

S. G. D. G.

Cinq médailles.

7, Avenue Victoria, à Paris.

Exposition 1855.

COURS PRÉPARATOIRES

A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'ouverture de cours préparatoires à l'École des Beaux-Arts, sous le patronage de M. Ganot, dont les ouvrages de physique sont avantageusement connus. Le nom de M. Ganot doit assurer le succès de cette création réellement précieuse pour les jeunes gens qui se destinent à l'architecture, et que leurs travaux, pendant le jour, tiennent éloignés de toute espèce d'enseignement littéraire et scientifique.

Ces cours auront lieu à l'institution Ganot, rue de l'Eperon, 12, près l'École de médecine, les lundis, mercredis et vendredis, de 7 à 9 heures du soir, à partir du 5 décembre 1864.

On y enseignera l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie à deux et à trois dimensions, la géométrie descriptive et l'histoire, d'après le programme officiel.

Le prix de ces cours est de 10 fr. par mois.

On s'inscrit rue de l'Eperon, n° 12, à l'institution Ganot. — Préparation aux baccalauréats en lettres et en sciences.

AVIS. — On désire acquérir une clientèle d'architecte.

S'adresser chez M. GOULEY, architecte, 48, boulevard du Prince Eugène. Paris.

PAILLE DE FER M. GOUTTEBARON

pour

nettoyer les parquets

Rue Vanneau, 80

(Faubg St-Germain).

Appel aux entrepreneurs en bâtiments.

SEUL DÉPOT.



CANAPÉ-LIT LEROUX BREVETÉ S. G. D. G.

80, rue Montmartre, 80.



De 30 à 250 francs.

Meuble élégant, utile, et le plus solide qui ait été fait jusqu'à ce jour, contenant sa literie. TAPIS, LITERIE, MEUBLES, TAPISSERIE.

AVIS. — Un élève de l'École des Beaux-Arts, construisant depuis plusieurs années à Paris, présentant solvabilité et bonnes références, demande à entrer comme premier commis ou inspecteur chez un architecte de Paris, avec lequel il traiterait pour devenir son associé ou son successeur.

AUX ARCHITECTES.

M. NEUHAUS, imprimeur-lithographe, place Louvois, 2, offre aux constructeurs un moyen simple et économique d'éviter la copie répétée de leurs plans. Une seule épreuve lui suffit pour livrer en quelques heures les 10 à 12 épreuves nécessaires aux besoins du service; avec cette copie bien collationnée, plus d'erreur de cote. MM. les architectes ont donc le plus grand intérêt à s'adresser à M. NEUHAUS.

SONNETTES ÉLECTRIQUES

CORDONS ACOUSTIQUES, PARATONNERRES
ANDRÉ HERMAN

67, rue Sainte-Anne, 67.
Anciennement, 8, rue Neuve-Saint-Augustin.

Société franco-suisse. — Médaille de 1^{re} classe, Exposition universelle de 1855.

CHALET SUISSE, KIOSQUES ET MAISONS PITTORESQUES KAEFFER ET C^{ie}

55, rue de Flandres (la Villette), Paris.

Décorations intérieures et extérieures pour chalets, marquises, cafés, magasins, etc., lambrequins de toitures, consoles, balcons, portes et barrières découpées pour jardins, jalousies avec chaînettes simples et galvanisées.

CONSTRUCTION SPÉCIALE DE SCIERIES, MACHINES ET OUTILS
POUR TOUTE INDUSTRIE TRAVAILLANT LE BOIS

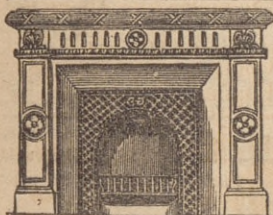
BERNIER aîné et F. ARBEY, ing^s-mécaniciens

BREVETÉS S. G. D. G.

Médailles aux Expositions de Paris, 1844, 1849, 1855. Médaille unique, Londres, 1862.

41, Cours de Vincennes, à Paris.

L'album détaillé des principaux genres de scieries, machines et outils à bois, etc., sera envoyé à toute personne, contre 2 francs en timbres-poste.



TUYAUX UNITAIRES AVEC FOYERS MOUSSERON.

Un seul tuyau de 0^m,25 × 0^m,30 suffit pour recevoir la fumée de 6 cheminées.

RAPPORTS FAVORABLES DE LA Société centrale des architectes ET DE LA Société d'encouragement.

30, rue Folie-Méricourt, Paris.
Avec toutes garanties.

PARIS. — 18, rue Vivienne. — PARIS.

TAPIS ET ÉTOFFES POUR AMEUBLEMENTS

REQUILART *, ROUSSEL et CHOCQUEEL *

Fabricants à Aubusson (Creuse) et à Tourcoing (Nord)

PRIX DE FABRIQUE — VENTE AU DÉTAIL

TAPISSERIES FINES D'AUBUSSON

SPÉCIALITÉ DE TAPIS POUR ESCALIERS.

SONNETTES ÉLECTRIQUES

TÉLÉGRAPHIE

POUR APPARTEMENTS

ACOUSTIQUES

MAISON GRENET

HORLOGERIE, ETC.

14, rue Castiglione, Paris.

PARATONNERRES, ETC.

THOMAS ET C^{ie}.

Rue de Charonne, 102,
PARIS.

LOREMY ET GRISEY

Rue de Charonne, 102,
PARIS.

SUCCURSALE, RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, 4
Londres, 2, Red Lion square, Holborn.

MIROITERIE DE LUXE

Manufactures de baguettes et de cadres de tout style, pour décoration d'appartements, en bois de sapin sans apprêt et apprêté pour recevoir la dorure brunie ou mate à l'eau, ainsi que les peintures fines, dorés et ornements, imitant tous les bois et variés de tons sur les mêmes profils, selon le désir, tels que palissandre et rose, noyer et ébène, chêne et noir, acajou et or brun, etc.; marbres, etc., etc.

BAGUETTES ET CADRES GUILLOCHÉS ET CANNELÉS

GRAND CHOIX DE BAGUETTES POUR TENTURES
Avec coins assortis pour panneaux.

USINE A VAPEUR, PROCÉDÉ MÉCANIQUE

HUILE ÉLECTRO-MÉTALLIQUE, n° 3

BREVETÉE s. g. d. g. pour PEINTURE BRILLANTE à la céruse, au blanc de zinc, minium, etc., tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des maisons d'habitation, gares, églises, hospices, lycées, casernes, navires, matériel d'artillerie, etc. — Cette peinture ne coûte pas plus cher et vaut mieux que la peinture à l'huile de lin et à l'essence. Facilité d'emploi, beauté, solidité, économie réelle. — L'hectolitre, hors Paris, 445 fr.; dans Paris, 435 fr.

S'ADRESSER A M. L. OUDRY *

Usine électro-métallurgique d'Auteuil

ET

Aux principaux négociants en couleurs.

NOUVELLE TOILE BREVETÉE

(S. G. D. G.)

POUR DÉCOR & PLAFONDS

A. BINANT

Maison de vente, 5 et 7, rue de Cléry
(Fabrique 70, rue Rochechouart), à Paris.
(Voy. le Tarif au n° du 1^{er} juin 1861.)

GALVANOPLASTIE MASSIVE ET CREUSE

Reproduction de frises, panneaux, moulures, planches gravées etc., etc.

DELAUNAY

12, rue St-Gilles (Marais), Paris.

BANDEVILLE & BOURBON SCULPTEURS

Pierre, Bois, Modèles pour la Fonte, Ornaments de carton-pierre pour décorations d'appartements.

61, rue de Douai.

Maison fondée en 1832.

L. CHOVET ET C^{ie}

successeurs de GASPARD.

19, rue de Madame, Paris.

Chemins de croix. — Tableaux d'église.

STATUES de pierre, bois sculpté, terre cuite blanche avec ou sans polychromie.

SCULPTURE d'église. — Autels, chaires, confessionnaux, etc., en pierre, bois, terre cuite avec ou sans décorations.

CIMENTS LOBEREAU-MEURGEY

Autorisés pour les travaux de l'État par décision ministérielle en date du 26 septembre 1851. — Les seuls employés dans la construction des voûtes de la nouvelle gare du chemin de fer de Lyon à Bercy-Paris.

POITEVIN

Boulevard Richard-Lenoir, 52-54.

Liais de Grimaut, pierre de Tonnerre, d'Anstrude, etc.

SCIERIE MÉCANIQUE A VAPEUR ET SÉCHOIR

Port et gare d'Aubervilliers, exempt de droit d'octroi.

Sciage de toute espèce. — Spécialité de parquets chêne et sapin. — Avance de fonds sur toute espèce de bois débités ou en nature.

M. CANDELOT directeur.

PARIS
24 et 26, rue d'Enghien

TUBES DE FER

PARIS
24 et 26, rue d'Enghien

TUBES DE FER SOUDÉS ET ÉTIRÉS, AVEC RACCORDS EN FER FORGÉ
Pour conduites d'eau, de gaz et de vapeur.

TUBES DE FER SOUDÉS A RECOUVREMENT

Pour chaudières tubulaires, locomotives et locomobiles, conduites d'eau, de vapeur et autres emplois industriels.

APPAREILS INDUSTRIELS
Serpentins de toutes formes, exécution de toutes conduites sur plans cotés.

FERS CREUX POUR GRILLES

Stores, rampes d'escalier et autres travaux de serrurerie.

OUTILS POUR LA POSE

Fines, filières, tenailles, coussinets, tarauds, coupe-tubes.

ACIERS ANGLAIS DE SHEFFIELD
POUR BURINS ET OUTILS.

24 et 26, rue d'Enghien, LEO JAMETEL et C^{ie}, 24 et 26, rue d'Enghien

Tarifs et renseignements sur demandes affranchies.

HORLOGES SIMPLIFIÉES

PARATONNERRES ET GIROUETTES.

MÉDAILLE D'HONNEUR D'OR
Exposition d'horlogerie 1860.

INSTRUMENTS DE PRÉCISION, PENDULES,
CONTRÔLEURS DES RONDES DE NUIT.

HORLOGES ÉLECTRIQUES.



MÉDAILLE DE 1^{re} CLASSE
Exposition universelle 1855.

MÉTRONOMES-MAELZEL, COMPTEURS DIVERS
TOURNEBROCHES, TOURNIQUETS.

MONTE-PLATS.

ANCIENNE MAISON WAGNER ONCLE

Maison fondée en 1790, rue du Cadran **COLLIN**, successeur de Bernard Henry **WAGNER**
Constructeur de l'horloge du Palais de l'Industrie, de celle de la tour du Louvre et du carillon.

USINE D'ÉBAUCHES DE LA COMBE-NOIRET (JURA). PAS DE SUCCURSALE.

(ANCIEN 112)

RUE MONTMARTRE, 118

(ANCIEN 112)

DÉCORATION
DES TOITS.

POINÇONS

Crêtes de faitage

ARÊTIERS

MEMBRURES.



312, quai de Jemmapes.

ZINC, PLOMB
CUIVRE.

FAÇADE DE CHÉNEAUX

Tuyaux de descente

MARQUISES

LUCARNES.

312, quai de Jemmapes.

MINIUM DE FER D'AUDERGHEN

MENTION HONORABLE, EXPOSITION DE LONDRES, 1862.

Il remplace, avec 50 p. % d'économie, le minium de plomb et les autres couleurs et enduits pour la préservation du fer et du bois, et est employé avec grand succès par les architectes, ingénieurs et constructeurs. — Dépôt à Paris : Arnette frères, rue Barbette, 4. Darce et Puissant, rue des Écluses-Saint-Martin, 27. — Lille : Fontaine et Grandel. — Le Havre : H. Sondheim. — Nantes : A. Duval et C^o. — Bordeaux : F. Dallier et C^o. — Marseille : H. Audoyer et Ch. de Possel. — Lyon : Lornot et Lessieux. — Chalon-sur-Saône : P. Besson. — Metz : A. Rousseaux. — Strasbourg : L. Wilhelm.

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Constructions à faire dans Paris. Prêts aux entrepreneurs sur délégations acceptées, escompte des effets de commerce. S'adresser à MM. E. NAUD et C^o, 53, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.

A. J. BONBLIN, breveté s. g. d. g.

43, rue de Flandres, Paris

Fabrique d'échelles et d'échafaudages doubles et simples. — Echelles à coulisses.

LOCATION D'ÉCHELLES A LA JOURNÉE
ET PAR ABBONNEMENT.

ASPIRATEUR NOUALHIER

Pour fosses d'aisances, ateliers, usines, écuries et le tirage des cheminées.

Rapport favorable de la commission de salubrité publique de Paris.

55, rue Fontaine-au-Roi, 55.

CARTON CUIR REPOUSSÉ POUR TENTURE S. G. D. G.

REPRODUCTION DES ANCIENS CUIRS DE CORDOUE

Prix des papiers riches de tentures. Durée du cuir.

Suppression du papier gris sur les murs.

Rapport du M^o d'État. Rapport de la Société centrale des architectes.

Ne pas confondre avec les articles secondaires.

S'adresser directement à M. ARMENGAUD, 17, boulevard Malesherbes, Paris.

CIMENT ROMAIN DE VASSY

LEZ-AVALLON

MÉDAILLE D'OR

MÉDAILLE D'OR



1858

ET
CIMENT ZAGOROWSKI

Qualités garanties

J. ZAGOROWSKI

USINE A AUXERRE.



1859

Dépôt à Paris, boulevard de la Contrescarpe, 32.

NI JOUR NI AIR aux portes et croisées.
BOURRELETS calfeutrants invisibles et ordinaires. — PLINTHES MÉCANIQUES pour bas de portes. — JACCOUX, 20, rue Richer.

DALLAGES ET REVÊTEMENTS EN CARREAUX ANGLAIS.

Pour vestibules, salles à manger, serres, salles de bains, cheminées, etc., etc.

Envoi de dessins et renseignements.

A. OLLIVE, rue Bleue, 3, à Paris.

SPÉCIALITÉ DE VITRAUX

D'ÉGLISES ET D'APPARTEMENTS
HEGENDORFER, brev. s. g. d. g.
18, rue Laffitte, Paris.

SCULPTURE D'ÉGLISE

OLON, rue Pérelle, 30, Paris.

Collection de statues et chemins de la croix.

VERRES A VITRES

Unis et façonnés en tous genres.

A. GUGNON, rue Doudeauville, 4, à Paris.

Détail du verre mousseline, rue Neuve-St-Augustin, 5.
Verres de couleur gros et détail; verres cannelés, dépolis, peints ou gravés pour inscriptions ou décorations.
FABRIQUE DE VERRE-MOUSSELINE.



APPAREILS A GLACE

CARRÉ et C^{ie}

Rue Ménilmontant, 149.

Production de glace et sorbets par l'emploi direct de la chaleur sans l'usage d'aucun agent chimique.
Expériences publiques tous les vendredis et tous les mardis.

C. BUQUET, 45, rue de Bucy

Médaille à l'Exposition des arts industriels.

Verres à vitres en gros, blancs et de couleur, glaces pour vitrages et verres coulés pour couvertures, glaces encadrées, nues et étamées, vitres-dalles.

Les éditeurs responsables,
A. MOREL et C^o.